

DÉCLARATION DE POSITION

**Les infirmières praticiennes du Nouveau-Brunswick soutiennent que les Néo-Brunswickois ne devraient PAS avoir à payer pour les soins de santé médicalement nécessaires.**

● Les lois obsolètes, tant au niveau fédéral (Loi canadienne sur la santé) que provinciale (Medicare Services Payment Act), ne nomment pas les infirmières praticiennes (IP) comme des «médecins». Cela empêche les IP de facturer Medicare pour les services qu'ils fournissent. Cela signifie que les IP travaillant à l'extérieur des régies régionales de la santé (RRS) sont obligées de facturer le patient pour qu'il soit payé pour ses services. Puisque les services d'IP ne sont pas inclus dans la Loi canadienne sur la santé, leurs pratiques indépendantes sont autorisées par la loi.

● Les Néo-Brunswickois titulaires d'une carte d’assurance-maladie valide ont droit aux tests médicalement nécessaires sans frais en vertu de la Loi canadienne sur la santé et de la Loi sur les services hospitaliers; cependant, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a décidé de facturer des frais pour les tests nécessaires demandés par les IP travaillant à l'extérieur des régies régionales de la santé.

● Il existe d'autres modèles de financement pour les infirmières praticiennes qui n'exercent pas dans les RRS des autres provinces. Les infirmières praticiennes de ces provinces peuvent fournir les soins primaires médicalement nécessaires en dehors de l'emploi de RRS et ne sont pas tenues de facturer le patient pour leur rendez-vous parce que leur gouvernement provincial finance la visite. Les citoyens de ces provinces peuvent accéder à des soins gratuits et le fournisseur n'est pas facturé pour les requêtes médicalement nécessaires.

● Le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourrait étendre la couverture de l’assurance-maladie aux IP employées à l’extérieur des RRS. En mettant en œuvre un nouveau modèle de financement afin que les IP qui ne sont pas employées par les RRS puissent servir les patients sans facturer ni être facturés. Si le gouvernement choisit de ne pas étendre la couverture de ces services d'IP indépendants, les frais pour les tests assurés devraient être supprimés.

Le système de santé du Nouveau-Brunswick est en difficulté. Nous sommes confrontés à des pénuries de prestataires et à des retards critiques dans les soins primaires de base. Les fournisseurs d’aujourd’hui souhaitent travailler en équipe pour permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Pour recruter et retenir les fournisseurs de soins de santé, la province du Nouveau-Brunswick doit trouver de nouvelles façons de financer les fournisseurs du système public et d'améliorer l'accès aux soins primaires. Nous devons utiliser les fournisseurs de soins primaires dont nous disposons à leur plein potentiel. Nous devons être innovateurs et nous devons travailler ensemble pour attirer de nouveaux fournisseurs au Nouveau-Brunswick plutôt que de créer des barrières qui continueront de les éloigner.